

Cheops

CONSEIL NATIONAL
HANDICAP & EMPLOI
DES ORGANISMES
DE PLACEMENT
SPÉCIALISÉS

CAP EMPLOI 35 Un exemple de maintien dans l'emploi

Entreprise molard, Saint-Grégoire : « le calcul ne peut pas être qu'économique »



Avec 38 ans d'ancienneté, Gilles Lecuyer est l'un des plus anciens salariés de l'entreprise Molard, plombier chauffagiste employant 19 personnes à Saint-Grégoire.

En février 2012, Monsieur Lecuyer se sectionne le tendon du bras gauche au cours d'un chantier. L'accident provoque un arrêt de travail de deux ans, au bout duquel le médecin du travail déclare le chauffagiste inapte à son poste. *"// fallait choisir entre le licenciement et le reclassement, solution que nous avons retenue"*, déclare Pierre-Jean Lesage, responsable administratif et ressources humaines.

Nous avons réfléchi ensemble, Gilles Lecuyer, le Sameth et moi-même pour trouver un emploi dans l'entreprise. comme nous venions de créer une société de maintenance de chaudière, nous avons vu que nous pouvions proposer un poste à notre salarié, à condition de le former à son nouveau métier de dépanneur. Ce qui impliquait **une remise à niveau et une formation** pour obtenir l'habilitation Electricien qualifié. nous avons signé **un contrat de rééducation** en septembre 2014. Grâce à l'intervention de la conseillère du Sameth, tous les partenaires ont joué le jeu ; l'AGEFIPH, l'URSSAF, Constructis (l'OPCA dont nous relevons). A la suite d'**un bilan professionnel**, Monsieur Lecuyer a suivi **une formation en alternance** de neuf mois chez FL formation (Plérin) et obtenu son diplôme de dépanneur chaufferie industrielle en juillet 2015. Le Sameth nous a obtenu **une subvention pour l'achat d'un véhicule couvrant les frais d'adaptation**. (boîte de vitesse automatique et volant adapté).

Gilles Lecuyer a repris progressivement son activité à partir de septembre 2015, au prix de **quelques aménagements dans notre organisation** et dans notre choix des chantiers que nous lui avons confiés. Cependant au bout d'un an, nous avons convenu qu'un horaire plein de 39 heures était trop lourd. Grâce au Sameth suite à une nouvelle intervention du médecin du travail, nous avons obtenu **une aide de 20 000 € sur trois ans, pour compenser en partie la baisse de productivité de l'entreprise**. En partie seulement ! C'est en discutant avec la conseillère du Sameth que nous avons eu l'idée de mobiliser un contrat de génération. nous avons ainsi recruté un jeune de dix-huit ans. En contrepartie nous touchons une aide de 4 000 € par an sur trois ans et Monsieur Lecuyer bénéficie d'**un emploi du temps allégé** : 24 heures payées 39. Le calcul économique n'est pas le seul critère à prendre en compte pour maintenir un salarié en poste. Mais les subventions représentent une aide essentielle surtout pour les petites entreprises.

De la même façon, le Sameth qui nous guide et nous oriente dans des démarches très complexes, nous apporte une aide très précieuse dans la conduite d'un tel dossier.

Dossier de presse ADIPH35 2017. Rédaction Nathalie Jouan Consultants

CHEOPS
47 rue Eugène Oudiné
75 013 PARIS
cheops@cheops-ops.org
www.cheops-ops.org



[Se désinscrire](#)

Envoyé par



© 2018 CHEOPS